

## RÈGLEMENT PARC AVENTURE Monte Tamaro



1. Le prix du billet inclut l'utilisation des Equipements de protection individuelle (EPI), l'enseignement des techniques de progression et de sécurité et la surveillance par le personnel en charge. Dernière entrée aux parcours Mini et Moyen: 1h 30min. avant l'heure de fermeture. Dernière entrée au parcours Grand: 2h 30min. avant l'heure de fermeture.
2. Il est **impératif** d'utiliser seulement les EPI mis à disposition par Monte Tamaro SA (harnais complet + casque).
3. Avant d'accéder aux parcours, quel que soit leur niveau de compétence, tous les participants et les respectifs accompagnants (pour les groupes) doivent **obligatoirement** participer à l'**instruction**, comprenant la vision de la vidéo d'instruction et le passage au parcours d'essai avec le personnel responsable.  
Nous nous réservons le droit de refuser l'accès aux personnes jugées inaptes à effectuer les parcours.
4. Le port de chaussures complètement fermées (par exemple celles de randonnée ou de sport) est **obligatoire**.
5. Il est **obligatoire** d'avoir les cheveux attachés et il est **interdit** de porter des objets qui pourraient se coincer, tels que des sacs à dos, sacs, écharpes, colliers, etc
6. Il est **obligatoire** de rester attaché aux lignes de sécurité pendant toute la durée de l'activité et de respecter les indications du personnel du Parc Aventure.
7. L'accès à chaque exercice est consenti à 1 seule personne à la fois, alors que l'arrêt sur chaque plate-forme est consenti à 3 personnes maximum.
8. L'accès au *Final Tamaro Jumping* (fin du parcours Grand) est autorisé aux personnes d'un poids supérieur à 30 kg (40 kg en cas de vent) et inférieur à 100 kg.
9. Chaque participant progresse dans les parcours en autonomie et sous sa propre responsabilité.
10. En cas d'abandon temporaire des parcours, il n'est pas possible d'y accéder à nouveau. Il n'y aura **pas** de remboursement en cas d'interruption volontaire ou accès manqué aux parcours (par exemple à cause du vertige, stress, peur, etc.).
11. **Aucun** remboursement ne sera envisagé si le Parc Aventure doit fermer en raison de conditions météorologiques défavorables (orages).
12. Il est strictement **interdit** de fumer à l'intérieur de la forêt et sur les parcours. Il est **interdit** d'accéder aux parcours sous l'effet de l'alcool ou de drogues.
13. La sécurité de tous les parcours est garantie et certifiée. Monte Tamaro SA décline toute responsabilité en cas d'accident.
14. Les **mineurs** sont autorisés à accéder aux parcours en autonomie, mais seulement avec la signature du présent règlement de la part d'un adulte responsable.

### PARCOURS MINI (seulement pour enfants)

**Âge minimum: 4 ans révolus.**

**Hauteur maximale: 130 cm.**

Sous responsabilité et surveillance constante d'un adulte.

**Temps max.** d'utilisation: 1h 30min.

### PARCOURS MOYEN (seulement pour enfants)

**Âge minimum: 7 ans révolus.**

**Hauteur minimale: 120 cm.**

**Hauteur maximale: 150 cm.**

Sous responsabilité et surveillance constante d'un adulte.

**Temps max.** d'utilisation: 1h 30min.

### PARCOURS GRAND

**Âge minimum: 9 ans révolus.**

**Hauteur minimale: 140 cm.**

Pour les mineurs, les accompagnants responsables doivent suivre l'activité en restant au sol ou alors sur le parcours avec les jeunes.

**Temps max.** d'utilisation: 2h 30min.

**L'utilisation du Parc Aventure implique l'acceptation de ce règlement et les indications du personnel responsable et de Monte Tamaro SA.**